

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 juin 2025 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-cinq le 02 juin à 19h00 le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2025**

Présents : LONGIS Marie-Line, PHILIBERT dit JAIME Michel, GRENIER Roland, MILLIAT Véronique, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GARNIER Christian, GARCIA Brigitte, DIDIER Véronique, MARIN Béatrice DUC-MAUGE Pascal

Excusés : CHERON Elodie pouvoir donné à MILLIAT Véronique, JOLLAND Marie-Chantal pouvoir donné à LONGIS Marie-Line, PUECH Julie pouvoir donné à GRENIER Roland,

Absents : KUHNE Pablo GIRAUD Pascale, LANOY

**Ordre du jour :**

- Signature du PV du 05/05/2025
- Décision du Maire
- Délibérations :
  - ✓ Salle multi activités (SMA)- Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre
  - ✓ Travaux du Beffroi – Demande d'autorisation pour le lancement d'une consultation pour un maître d'œuvre
  - ✓ SIRCO – Délibération relative à la participation financière de la commune
  - ✓ Validation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
  - ✓ TE38 : Travaux de renforcement BTA-EXT-BTS pour le réservoir d'eau potable pour la SMVIC avec autorisation signature d'une convention tripartite
  - ✓ Délibération création d'un poste d'adjoint technique territorial à 29h22
  - ✓ Délibération création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 25h00
  - ✓ Délibération instaurant les modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels
  - ✓ Personnel : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires – Proposition de Groupama
  - ✓ Travaux signalétique piétons – Choix des entreprises et demandes de subventions
- Divers

**1/ Choix du secrétaire de séance.**

Mme DIDIER Véronique a été élue à l'unanimité.

**2/ Validation et signature du PV du 05 mai 2025**

Accepté à l'unanimité.

**3/ Décisions du Maire**

- DM n° 2025-02-01 PLACEMENT COMPTE A TERME
- DM n°2025-02-02 DM1 Gîte Auberge

**4/ Travaux Salle multi activités : choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre**

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rénovation de la salle multi activités la collectivité a lancé une consultation afin de désigner un maître d'œuvre. Ce dernier aura pour mission de concevoir le projet et d'assurer le suivi des travaux dans le respect des délais, du budget et des exigences de qualité définies par la collectivité. 2 cabinets d'architectures ont déposé une offre comme suit : - KYPSELI Architectes : 94 520 € HT, Taux honoraires 12.60 %

- ANKHA Architectes : 90 000 € HT, Taux honoraires 12%

Mme le Maire propose de suivre l'avis du comité de pilotage et choisir l'entreprise ANKHA

Accepté à l'unanimité avec 14 votants – Pour 13 Abstentions 1

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 juin 2025 à 19 heures**

**5/ Travaux de restauration du Beffroi de l'église abbatiale - Demande d'autorisation de lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux portant sur la restauration du beffroi de l'église abbatiale sont à prévoir. Dans le cadre de ce projet, la collectivité prévoit de lancer une consultation afin de désigner un maître d'œuvre. Mme le Maire demande de l'autoriser à lancer l'appel d'offres.

Accepté à l'unanimité

**6/ SIRCO - Délibération relative à la participation financière des communes**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'ensemble des communes membres du SIRCO participeront aux charges d'exploitation évaluées à hauteur de 90 000 € TTC. Elle précise que la clé de répartition financière s'est effectuée sur la base d'une part DGF 2023 et une part liée au potentiel financier, selon le tableau de répartition présenté à l'ensemble du conseil municipal. Mme le Maire propose de valider la participation financière de la commune de St-Antoine l'Abbaye à hauteur de 8 975 €.

Accepté à l'unanimité avec 14 Votants – Pour 12 Abstentions 2

**7 Délibération portant du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Mme le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde il est impératif de valider le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs dont elle fait la lecture, afin de pouvoir le communiquer aux administrés en cas de nécessité.

Accepté à l'unanimité

**8/ TE38 – Travaux de renforcement BTA-EXT-BTS pour le réservoir d'eau potable pour la SMVIC avec autorisation de signature d'une convention tripartite**

Mme le Maire informe les membres du conseil que l'Intercommunalité (SMVIC) a pour projet de raccorder électriquement le réservoir d'eau potable de la Jayère située sur la commune de St-Antoine l'Abbaye et cela nécessite une extension du réseau basse tension (BT). Dans le cadre de ses travaux bien qu'ils soient situés sur la commune de St-Antoine l'Abbaye, la compétence en matière de gestion de l'eau appartient à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC). Ainsi, il y a lieu de prévoir la signature d'une convention tripartite entre le TE38, la SMVIC et la commune de St-Antoine l'Abbaye qui stipule que la participation financière pour cette opération est supportée par la SMVIC et le TE38. Le plan de financement est détaillé comme suit :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à : 130 216 €
- Le montant total des financements externes s'élève à : 127 006 €

Soit une contribution prévisionnelle aux investissements 2 878 €  
par la SMVIC de :

Accepté à l'unanimité

**9/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 29h13 minutes**

Mme le Maire explique que compte tenu du départ à la retraite d'un Agent Technique au grade d'Adjoint Technique ppal de 2<sup>ème</sup> classe sur un poste d'Aide à la restauration scolaire et de nettoyage des locaux communaux il convient de remplacer cet agent en renforçant les effectifs du service périscolaire et technique à compter du 01/10/2025. Elle propose la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 29h13mn soit 29.22<sup>(centièmes)</sup>/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/10/2025

Accepté à l'unanimité

**10/ Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à 25h00**

Mme le Maire explique que compte tenu de la charge de travail sur le poste de l'accueil du secrétariat de mairie et du fait que l'un des agents administratifs déjà en place travail sur un temps partiel à 50% il est impératif de renforcer l'effectif administratif et propose de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 25h00 soit 25/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/08/2025.

Accepté à l'unanimité

**Commune de Saint-Antoine l'Abbaye**  
**Procès-Verbal**  
**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 02 juin 2025 à 19 heures**

**11/ Délibération instaurant les modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir accordé une demande de travail à temps partiel sur autorisation faite par les agents de la collectivité, il y a lieu de voter la mise en place de l'exercice du temps partiel ainsi que ces modalités.

Accepté à l'unanimité

**12/ Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires auprès de Groupama**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité à l'obligation légale d'assumer le versement de la rémunération de ses agents lors des sinistres de types maladie ordinaire, grave maladie, longue maladie, accident de service ou maladie professionnelle entres autres, ce qu'on appelle les risques statutaires. A ce jour, la collectivité adhère au contrat groupe d'assurance des risques statutaires auprès du CDG38 via Relyens assurance pour une prise en charge sur la Base du Traitement de Base Indiciaire des agents. Elle détail la proposition de Groupama et propose de valider cette offre sous certaines conditions.

Accepté à l'unanimité

**13/ Travaux signalétique piétons dans le cadre du schéma directeur – Choix des entreprises et demande de subventions**

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du schéma directeur une étude sur la signalétique aboutira à l'installation d'élément signalétique de différentes échelles, mais également à la dépose d'un certain nombre d'éléments existants afin de désaturer les informations et gagner en lisibilité globale

Mme le Maire rappelle que des demandes de devis ont été envoyés à plusieurs entreprises dans le cadre de l'installation d'éléments signalétiques. Elle propose de l'autoriser à demander des subventions.

Accepté à l'unanimité

**14/ Divers**

- Droit de préemption sur le bâtiment classé Monument Historique sis chemin de l'enclos est en cours en Préfecture
- Signature à venir de l'acte d'achat du lac de Chapaize
- Signature de l'acte de vente du terrain situé sur la voie du tram à Dionay pour un montant de 10 000 €
- Suite à la participation de la commune à l'émission du Village préféré des français, le verdict final annonçant le gagnant sera le 02/07/2025
- Rappel des dates :
  - 10/06/2025 remise du chèque de 8 000 € pour la Chasse reliquaie
  - 20/06/2025 visite de la Préfète sur la commune
- Point sur l'enquête touristique en cours : Objectif final non encore atteint le nombre de participants attendu est de 200 et nous sommes actuellement à 173.
- Fauchage en cours sur la commune par nos employés communaux
- Information sur des vols de fleurs qui ont eu lieu au sein du cimetière de St-Antoine l'Abbaye.
- Chapelle St-Jean le Fromental : des travaux sont prévus à venir.

*Plus personne ne souhaitant prendre la parole la séance levée à 21h30*

**Prochains conseils municipaux : Lundi 30 juin à 19h00**

Signatures :

Mme le Maire,  
Mme LONGIS Marie-Line

Le secrétaire,  
Mme DIDIER Véronique